

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

Berne, le 17 décembre 1976

p.B.15.21.Gr.(1) - CY/TR/zü

Compte rendu des entretiens du 26 novembre 1976
entre la délégation suisse et la délégation grecque
(affaires économiques et bilatérales)

Délégation suisse :

Conseiller fédéral Graber
Ambassadeur Weitnauer
Ambassadeur Jolles
Ambassadeur de Ziegler
Ambassadeur Bossi
Ministre Cuendet
Monsieur Coigny
Monsieur Andres
Monsieur Truninger
Monsieur Nordmann

Délégation grecque :

Ministre des affaires
étrangères Bitsios
Secrétaire d'Etat Stavropoulos
Ministre Tzounis, Directeur général
des affaires politiques au MAE
Ambassadeur Protonotarios
Ministre Mazarakis, Chef de la Troi-
sième Direction politique au MAE
Ministre Vassilicos, Chef du proto-
cole
Monsieur Apostolidis, Conseiller
d'Ambassade
+ Monsieur Théophanous, Secrétaire géné-
ral du Ministère de la coordination
Monsieur Andréopoulos, Directeur
général du commerce extérieur
Monsieur Sévastos, Ministère de
l'agriculture

La séance est ouverte à 10.15 h. en l'absence de M. Graber, Conseiller fédéral, M. Bitsios, Ministre des affaires étrangères et M. Bossi, Ambassadeur de Suisse en Grèce, qui rendaient visite à M. Caramanlis, Premier Ministre.

La parole est donnée à M. Jolles, Ambassadeur, Directeur de la Division du commerce.

M. Jolles précise qu'il profite de son séjour à Athènes pour parler :

1. des affaires économiques multilatérales
2. des affaires économiques bilatérales.

1. Affaires économiques multilatérales

Il a pris note avec grand intérêt des négociations entre la Grèce et la CEE. La solidarité européenne doit être aussi large que possible. Il faut néanmoins réfléchir au parallélisme lorsque l'adhésion de la Grèce s'accomplira en 1979-80. Elle devra assumer l'acquis communautaire, soit le libre-échange AELE-CEE qui sera accompli le 1 juillet 1977. Par son adhésion à la CEE, la Grèce entrera dans ce régime.

Les relations entre la Grèce et la Suisse prendront dès lors un aspect nouveau.

Le moment est venu pour sonder les gouvernements grec et espagnol pour les préparer à envisager un accord multilatéral avec les autres pays de l'AELE.

Il a été décidé à Lisbonne que M. Charles Müller entretrait en contact avec le gouvernement grec afin qu'au sommet de Vienne, au printemps prochain, la situation puisse être examinée clairement. La mise en route d'une telle négociation est vue d'un bon oeil à Bruxelles.

M. Théophanous, Secrétaire général du Ministère de la coordination, précise que la Grèce ne voudrait pas poser à la CEE des problèmes parallèles, secondaires par rapport à la demande d'adhésion. Les négociations sont difficiles et la Grèce ne tient pas à les compliquer avec un problème de libre-échange. Les propositions de M. Müller sont attendues avec attention mais il faut comprendre la position de la Grèce qui examinera ces propositions, étant cependant entendu que l'objectif principal est l'adhésion à la CEE.

M. Jolles relève qu'il comprend ces problèmes mais qu'il faut éviter tout malentendu. Il ne s'agit pas d'un problème nouveau ou supplémentaire. Lors de la demande de l'association de la Grèce à la CEE cet aspect de la situation a été étudié et la Grèce a été consultée, M. van der Stoep en a parlé. Il ne s'agit pas d'une course et l'AELE tient à collaborer avec Bruxelles. Il n'y a pas de rivalités entre groupes, qui tous tiennent à assurer une transition aussi harmonieuse que possible.

La Suisse a accordé un régime préférentiel à la Grèce (30 %) mais il n'est pas conforme aux principes du GATT. L'Espagne est très intéressée à signer un accord avec l'AELE et la Suisse voudrait maintenir la Grèce et l'Espagne à égalité. Cela ne peut se faire que dans le cadre de la zone de libre-échange, sinon il faudra rentrer dans la légalité du GATT.

M. Théophanous prend note de ces explications et ajoute que la Grèce n'est pas négative.

- 3 -

M. Tzounis, Ambassadeur et Directeur des affaires politiques, demande quand M. Müller prendra le premier contact et exprime l'avis qu'il serait utile à Athènes de connaître la première réaction de Bruxelles.

M. Jolles en prend note.

2. Relations bilatérales

M. Andréopoulos, Directeur général du commerce extérieur, fait état du déficit des échanges gréco-suisses (56 mio de \$ en 1974 et 66 mio de \$ en 1975) et relève que la Suisse applique un régime de contingents pour les vins. Pour le progrès des échanges il faudrait augmenter les contingents.

M. Jolles répond qu'à ce sujet le GATT prévoit des dérogations, mais la Grèce est-elle un pays en voie de développement ?

(Arrivée de MM. Graber, Bitsios et Bossi).

Il est vrai que les exportations grecques ne représentent qu'un cinquième des exportations suisses vers la Grèce. Ce déficit est cependant corrigé en partie par l'apport des touristes suisses et par les fonds envoyés par les travailleurs grecs en Suisse.

En Suisse, l'importation est libre, il n'y a aucune restriction qui concerne les produits industriels. Les exportations grecques représentent environ 50 % des produits industriels et 50 % des produits agricoles. La Grèce devrait faire un effort plus soutenu comme c'est le cas en Allemagne, pour le marché suisse, considéré comme marginal.

Au sujet de l'agriculture, la Suisse a un régime souple qui comprend trois phases : 1. importation libre, 2. importation contingentée et 3. fermeture. Ces phases correspondent à la culture et à la maturité des produits agricoles. Le climat de la Grèce offre certains avantages aux primeurs pouvant arriver sur le marché suisse avant les primeurs de provenance française ou italienne.

La seule difficulté est le vin. Il y a en Suisse des stocks accumulés pour 21 mois. Avec la récession, il y a une diminution de la consommation, aggravée encore par le départ d'une centaine de milliers de ressortissants italiens et espagnols, grands consommateurs de vin.

Le gouvernement suisse n'a malheureusement aucune marge de manoeuvre, il a limité la surface du vignoble et a même procédé à la destruction de vignes à tel point qu'il y a eu des difficultés sérieuses avec des vignerons. Une deuxième mesure de restriction a

- 4 -

été prise en introduisant une surtaxe sur les importations de vin en bouteille. Malgré ces difficultés, un contingent supplémentaire a été accordé à la Grèce qui n'a pas été entièrement utilisé.

M. Stavropoulos demande si la Suisse est intéressée à investir.

M. Jolles répond que la Suisse a toujours encouragé les investissements. Il soulève toutefois le cas des deux entreprises Nestlé et Landis & Gyr qui rencontrent des difficultés sérieuses. Il est évident que si ces firmes doivent fermer, cela causera un tort considérable aux investissements.

M. Théophanous, Secrétaire général du Ministère de la coordination, annonce que pour Nestlé il n'y a plus de difficultés. Cette firme a obtenu un nouveau contrat. Le Ministre des finances a signé un décret qui sera publié dans une dizaine de jours de telle sorte que tout sera réglé.

M. Jolles dit que le problème subsiste car les protections nécessaires n'ont pas été prises. Pour faciliter la tâche des autorités helléniques il remet un mémoire de la société Nestlé en précisant bien qu'il s'agit non d'un document officiel suisse mais d'un mémoire rédigé par Nestlé.

M. Théophanous en prend note, accepte ce mémoire et assure que la Grèce tient à collaborer et à soutenir Nestlé. M. Bitsios conclut "nous allons examiner cette affaire Nestlé et voir ce que nous pourrions faire".

M. Andréopoulos fait état de la nouvelle loi relative aux investissements en Thrace, dans les îles de la mer Egée et dans le Dodécanèse. En donnant les détails de cette nouvelle législation, il ajoute que la protection des investissements est assurée par la constitution, c'est-à-dire qu'elle n'est pas modifiable par une loi.

En ce qui concerne Landis & Gyr, M. Théophanous dit qu'il attend le résultat de l'expertise qui a été ordonnée. Il reconnaît que cette entreprise doit faire des profits.

M. Jolles répond que la solution prévue ne résoud que la situation de 1975 ou 1976. Il ne voudrait pas qu'il y ait un litige toutes les années et il serait reconnaissant si une solution adéquate pouvait être trouvée à long terme.

M. Sévastos du Ministère de l'agriculture serait intéressé à des joint-ventures pour une fabrique de filtres pour cigarettes et la mise en exploitation de domaines forestiers appartenant à l'Etat. M. Jolles demande qu'une documentation lui soit remise afin que la Division du commerce puisse examiner cette offre. Il ajoute que beaucoup d'entreprises d'ingénieurs-conseils suisses désireraient travailler avec la Grèce, notamment en ce qui concerne le nouvel aéroport d'Athènes

3. Affaires culturelles

M. de Ziegler, Ambassadeur, Directeur de la Direction des organisations internationales, mentionne l'activité culturelle suisse en Grèce (Ecole d'archéologie - plan pilote de l'EPUL pour le développement d'Erétrie) et déclare qu'une exposition d'art grec ancien prise sur les fonds de musées de province serait la bienvenue en Suisse.

Le Ministre Bitsios donne son approbation entière mais signale que le Ministère des affaires étrangères est à couteaux tirés avec les milieux archéologiques à la suite de quelques accidents survenus à l'étranger.

Enfin M. de Ziegler est heureux d'annoncer que la délégation suisse a co-signé la déclaration grecque sur la sauvegarde de l'Acropole d'Athènes lors de la réunion de l'UNESCO à Nairobi.